



# Modalités d'examen

Le CAP – métiers de la coiffure se compose des modalités d'évaluation suivantes :

- Mise en situation professionnelle
- Cours théoriques et pratiques
- Préparation aux contenus des programmes du référentiel
- Évaluation de l'acquisition des compétences en contrôle continu
- Examen blanc, épreuves ponctuelles, examen final



CAP MDC \_ RNCP 39266  
Certificateur : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse Date de l'enregistrement Arrêté du 1/09/2024

mis à jour le 22-07-25

	EPREUVES	COEFFICIENT	MODE D'EVALUATION	DUREE
<b>CAP METIERS DE LA COIFFURE</b>	<b>EPREUVES PROFESSIONNELLES</b>			
	<b>EP1 : Technique de coiffure</b> partie 1 : coupe coiffage homme partie 2 : coupe , couleur, forme, femme partie 3	14 (1)	<b>PONCTUEL</b> EPREUVE PRATIQUE 1 EPREUVE PRATIQUE 2 ÉPREUVE ÉCRITE	1H00 3H15 1H30
	<b>EP2 : RELATION CLIENTÈLE ET PARTICIPATION À L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE</b>	3	PONCTUEL ORALE	20 MIN
	TOTAL DES ÉPREUVES PROFESSIONNELLES	17	CALCUL DE MOYENNE DES ÉPREUVES PROFESSIONNELLE SUR 20	
	<b>EPREUVES GÉNÉRALES</b>			
	EG1 - FRANCAIS ET HISTOIRE GEOGRAPHIE ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	3	EPREUVE ECRITE EPREUVE ORALE FRANCAIS HG EMC	2H 10 MIN 15 MIN
	EG2 - MATHÉMATIQUES- PHYSIQUES ET CHIMIE	2	EPREUVE ECRITE	1H30
	EG3 - EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	1	EPREUVE PONCTUELLE	**
	EG4 -LANGUE VIVANTE	1	EPREUVE ECRITE ET ORALE	1H06
	EG5 - PREVENTION SANTE ENVIRONNEMENT	1	EPREUVE ECRITE	1H00
EF- EPREUVE FACULTATIVE D'ART APPLIQUÉS ET CULTURES ARTISTIQUES		EPREUVE ECRITE	1H30	
Total général	25	calcul de la moyenne sur 20		